



FORMATION EN CONTRAT PRO.

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail de type particulier. Elle est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique dispensées à l'IUT. Les contrats de formation en alternance sont au nombre de deux : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

OBJECTIF

Favoriser l'insertion ou le retour à l'emploi durable des jeunes et des demandeurs d'emploi grâce à un contrat permettant d'acquérir une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles

PUBLIC VISÉ

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus

EMPLOYEUR

- Tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle continue
- Etablissements publics industriels et commerciaux et entreprises d'armement maritime
- Sont exclus : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs

TYPE DE CONTRAT

- CDD
- CDI

L'action de professionnalisation peut être conclue pour une durée de 6 à 12 mois. Possibilité d'extension jusqu'à 24 mois par accord de branche

DURÉE DE TRAVAIL

Temps de travail identique aux autres salariés de l'entreprise incluant le temps de formation

ACCOMPAGNEMENT, FORMATION

Durée des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements généraux, professionnels et technologiques comprise entre 15 et 25% de la durée totale du contrat (sans être inférieure à 150 heures) Possibilité d'aller au-delà des 25 % (accord de branche)

RÉMUNÉRATION

- Pour les jeunes de 16 à 25 ans, le salaire est calculé en pourcentage du SMIC horaire et varie selon l'âge et le niveau de qualification (de 55 à 80 %)
- Pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, le salaire est au moins égale à 85% du minimum conventionnel sans pouvoir être inférieur au SMIC

[Pour en savoir plus sur le contrat de professionnalisation](#)

[FICHE ENTREPRISE 2018/2019](#)

[Service de Formation Continue & Alternance](#)

Université de Perpignan Via domitia

52 Avenue Paul Alduy - 66860 PERPIGNAN CEDEX 9

Tél. : 04 30 19 81 41

alternance@univ-perp.fr

Mise à jour le 9 avril 2018